



PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Service Planification Aménagement Risques

Pôle Planification

Affaire suivie par : Nadège WOLF
nadege.wolf@rhone.gouv.fr
Tél : 04 78 44 98 03
Fax : 04 78 44 01 36

Lyon, le 20 septembre 2017

Le Préfet du Rhône

à

Monsieur le Président de la Communauté de
Commune des Vallons du Lyonnais

**Objet : Avis de la CDPENAF sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du
PLU de la commune de Messimy**

Réf. : CDPENAF du 18 septembre 2017

Vous avez transmis pour avis à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Messimy prescrite par la délibération du 6 juillet 2017 et prévue à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme.

La CDPENAF du Rhône s'est réunie le 18 septembre 2017 pour analyser le projet de déclaration de projet pour l'extension des laboratoires Boiron et la création du parc d'activité économique du Chateau sur la commune de Messimy. Cette procédure permet de régulariser ces projets qui sont en cours de réalisation. En effet, l'annulation du PLU de Messimy par jugement du Tribunal administratif le 13 octobre 2016 rend applicable le PLU du 11 juillet 2008 qui classe les terrains concernés en zone agricole et naturelle.

Lors de la révision générale du PLU du 6 décembre 2013, ces projets avaient déjà fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Départementale de la Consommation des espaces agricoles (CDCEA) du 11 mai 2013, remplacée depuis le 13 octobre 2014 par la CDPENAF. Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Ouest Lyonnais approuvé le 2 février 2011 prévoit l'extension de la zone d'activité dans laquelle s'inscrit ces aménagements.

Pour ces raisons et compte tenu des autorisations déjà délivrées le dossier a reçu un **avis favorable** de la commission.

Je vous demande de verser cet avis au dossier d'enquête publique.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint de la
Préfecture,
Président de la CDPENAF,

SIGNE

Amel HAFID